



VIRY NOUVEAU

ACTUALITES

N°181 mars 2024



Mairie TELEPHONE: 03 23 52 15 60

Mail: mairie.virynouveau@wanadoo.fr

Policier municipal TELEPHONE: 06 70 52 09 02

Dicton du mois: Des fleurs que mars verra, peu de fruits on mangera.

Dates	Manifestations	Lieux
Dimanche 17 mars	Messe à 11h00	Eglise de Viry-Nouveau
Dimanche 7 avril	Balade touristique de véhicules de marque Alpine et autres.	D 35 De Villequier-Aumont vers Vouël route de Tergnier de 9h30 à 11h00.
Samedi 4 et dimanche 5 mai	Fête de Noureuil	Place Nonclère
Dimanche 5 mai	Brocante de Noureuil	Noureuil
Dimanche 9 juin	Elections Européennes	Viry-Nouveau
Du 6 au 15 juillet	Fête de Viry	Place du 11 novembre
Dimanche 14 juillet	Brocante	Viry-Nouveau Centre

DECES: M. AVELINE Xavier le 21/01/2024 à l'âge de 67 ans
M. DURANT Michel le 31/01/2024 à l'âge de 65 ans
Mme HENRY née BLONDEL Madeleine le 01/02/2024 à l'âge de 89 ans
M. FOLLET Patrick le 02/02/2024 à l'âge de 67 ans
M. REAL Roger le 05/02/2024 à l'âge de 73 ans
Mme SENEPART née BRICOUT Louisette le 06/02/2024 à l'âge de 89 ans
M. DELBAERE Louis le 13/02/2024 à l'âge de 89 ans
M. MANESSE Jean-Lin le 17/02/2024 à l'âge de 77ans

État civil



Mars

RAPPEL REPRISE DE RAMASSAGE DES DECHETS VERTS

Le ramassage des déchets verts reprendra le **mardi 12 mars 2024**. Les déchets verts doivent être déposés dans des poubelles vertes, caissettes, cageots, sacs en papier ou cartons facilement manipulables et ne pesant pas plus de 10kg pour les agents de collecte et dont le volume n'excède pas 250L. Les branchages devront mesurer au plus 1m, faire 10cm au plus d'épaisseur maximum. Ils seront présentés en fagot, liés avec une ficelle naturelle et posés à même le trottoir, de façon à ne pas gêner le passage.



INSCRIPTIONS RENTREE SCOLAIRE 2024/2025

Les parents d'élèves ayant des enfants susceptibles de fréquenter l'école de Viry-Nouveau pendant l'année scolaire 2024/2025, sont priés de le faire savoir en Mairie.

Pour toute demande, vous devrez joindre:

- un certificat d'inscription délivré par M. le Maire sur présentation d'un justificatif de domicile
- les copies de votre livret de famille
- les copies du carnet de santé relatives aux vaccinations obligatoires.

Rappel du fonctionnement des services municipaux:

- accueil périscolaire de 7h35 à 8h10
- restauration scolaire de 11h45 à 13h35
- étude surveillée de 16h30 à 17h30
- garderie de 16h30 à 18h30

Horaires de l'école: lundi, mardi, jeudi et vendredi: matin: de 8h30 à 11h45 et après-midi: de 13h45 à 16h30. Ouverture des portes 10 minutes avant l'entrée en classe: le matin à 8h20, l'après-midi à 13h35.

Pour toute demande de renseignements: Tél: 03 23 52 15 85 email: ce.0021555e@ac-amiens.fr

RAPPEL OUVERTURE ET HORAIRES DES PARCS ET DU CIMETIERE

Horaires d'ouverture du cimetière et des parcs du 1^{er} mars au 30 avril: 8h30-18h.

Du 1^{er} mai au 15 octobre: 8h30- 19h30.



ELECTIONS EUROPEENNES Le 9 juin 2024, les Français sont invités à élire leurs 81 représentants au Parlement européen.

INFOS LOCALES

Date limite des inscriptions sur la liste électorale en Mairie: vendredi 3 mai 2024. Date limite des inscriptions en ligne: mercredi 1^{er} mai 2024. Pensez à établir une procuration si vous ne pouvez pas vous déplacer le jour J. Le scrutin se joue en un seul tour le dimanche 9 juin 2024.

Les 450 millions de citoyens européens des 27 états membres de l'Union Européenne (UE) éliront 720 représentants communément appelés « eurodéputés ».

Le Parlement européen est actuellement composé de 705 représentants et en comptera 720 après le scrutin de juin 2024. Chaque état membre élit ses députés au Parlement européen tous les 5 ans.

9^{ème} BALADE DE PRINTEMPS Des véhicules de collection de marque Alpine et autres, venant de Villequier-Aumont et se dirigeant vers Vouël passeront par la D 35 route de Tergnier de 9h30 à 11h00 et venant de Condren vers Chauny, D479e Rue de l'écluse de 11h00 à 12h30. Cette balade a pour but de faire visiter notre département. Les bénéfices de cette journée sont versés à l'association « Les Trois Ours » de l'hôpital de St Quentin qui vient en aide aux enfants, aux adolescents et leurs familles à vaincre l'isolement d'une hospitalisation.

SERVICE TRANSPORT VERS AUCHAN ET LE MARCHÉ DE CHAUNY La commune organise deux fois par semaine un transport à domicile pour les personnes âgées et celles démunies de moyen de locomotion, le jeudi après-midi pour se rendre au centre commercial Auchan et le vendredi matin pour se rendre au centre-ville de Chauny (marché). La participation demandée est de 1€ pour chaque transport soit 2€ l'aller-retour. Pour tout renseignement contacter la mairie au 03.23.52.15.60.

SERVICE PORT DES REPAS A DOMICILE Ce service, géré par le CCAS, s'adresse aux personnes de plus de 60 ans ainsi qu'aux personnes handicapées. Le midi, du lundi au dimanche, un repas préparé par la Société GOEUSSE est livré à domicile. Coût du repas: 10,50€. Participation du CCAS de la commune: 2€. Restant dû par le bénéficiaire: 8,50€. Pour tout renseignement, contacter la mairie.

NOUVELLE ENSEIGNE SUR LA ZAC DES TERRAGES

Happy Cash ouvre son nouveau magasin sur la Zac des Terrages (à côté d'Action) à compter du 27 mars prochain. Happy Cash, c'est une chaîne de 100 magasins spécialisés dans l'achat et la revente de produits d'occasion. Smartphones, informatique, jeux vidéos, électroménager, livres, mangas, bijoux, musique, DVD/Blu-ray... C'est le moment de faire le vide dans vos tiroirs et placards et d'amener vos produits rachetés cash. **Yan HELIN**

LA CHORALE CHRYSALIDE DE VIRY-NOUREUIL

L'assemblée Générale de l'Association a eu lieu le 26/01/2024. Un bilan des activités de 2023 et les projets pour 2024 ont été présentés.

Ensuite il a été procédé à l'élection des membres du Conseil d'Administration et à l'élection des membres du Bureau.

Présidente: Mme MADO Odile

Trésorière: Mme TRIPET Sophie

Secrétaire: Mme TABARY Muriel

Chargée de la communication: Mme PIVETTA Sophie

Chef de chœur de la chorale Chrysalide: Mme DESPIERRE Christine

A ce jour, l'Association compte 36 choristes. Rappelons que la chorale « Chrysalide » travaille en étroite collaboration avec la chorale « Musico chœur » de Travecy dirigée par Roberto Pocas.

La séance a été levée après les questions et propositions diverses.



LA PETANQUE VIROISE

Les concours et manifestations prévus:

-03/03/2024 Journée Qualifications Championnat Aisne Doublette Masculins Restauration sur place

-13/04/2024 Inter sociétaires

-20/04/2024 Officiel Doublette

-27/04/2024 Challenge Eric Bonnard Inscriptions: 13h30





Le tournoi de doubles s'est achevé le 21 janvier. Ce fut l'occasion de réunir 5 des Présidents qui ont contribué au développement du club depuis sa création.

Les compétitions ont repris dès le 24 février avec un TMC Jeunes (Tournoi Multi Chances) qui se déroulera sur Février et Mars. Suivra ensuite 1 TMC 2^{ème} série le week-end des 2 et 3 mars.

Début avril, toutes les équipes du club seront engagées dans les différents Championnats Régionaux et Départementaux. Notre équipe 1 évoluera quant à elle dans un championnat très relevé en Pré-National.

C'est au total 16 équipes qui défendront les couleurs du Club de Viry-Nouveau:

- 8 équipes de jeunes
- 6 équipes adultes messieurs
- 2 équipes dames

Soit environ 80 licenciés.

Nous comptons sur un public nombreux pour venir les encourager.

Le Président



LA PECHE VIROISE

Le Concours Carnassiers de novembre 2023 s'est déroulé en grande partie sous un beau soleil sur les 3 plans d'eau, avec 30 pêcheurs du bord et 28 pêcheurs en Flot-Tube. Des compétiteurs et des organisateurs avec le sourire et le repas a été fortement apprécié. Un grand merci à M. Le Maire, aux conseillers et aux agents municipaux, à Décathlon Soissons, à tous les compétiteurs et leurs proches venus aussi pour faire vivre notre belle Amicale des Pêcheurs Virois.

Le Président de l'Amicale des Pêcheurs

Les résultats: Bord

Concours Carnassiers 1^{er}
ANTON Benoît 2 brochets
 1 perche 2^{ème}

CONCALVES Léandro 1 brochet 3^{ème} **ARVOIS**
Steeve 1brochet

Float-Tube 1^{er} MICHAUX
Kevin 1 sandre 1 brochet
 2^{ème} **GOUHENANT Yohan**
 2brochets
 3^{ème} **MESUREUR**
Guillaume 1 brochet



CLUB DE FOOT DE VIRY-NOUREUIL

Ce samedi 17 février a eu lieu la 2^{ème} belote organisée par le Club de Foot de Viry-Nouveau. Une quarantaine de personnes étaient présentes et 18 équipes se sont affrontées. Un après-midi qui s'est déroulé dans la convivialité et la bonne humeur. Nous remercions l'Association de Belote Genlis de Villequier-Aumont pour sa participation. Nos félicitations aux vainqueurs. Une prochaine édition sera envisagée cet été.

Prochaines dates à retenir: les 16 juin et 18 août pour les brocantes au stade Bernard Tétar.



**COMPTE-RENDU de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL du 16/02/2024**

Etaient présents : M. FAREZ- M. GUEGUEN- Mme FELBACQ- M. FLICOTEAUX- Mme PORTEMER
M. BARDOUX - Mme LEFEBVRE- M. SANDRON- M. MOUVIER- Mme SEZILLE- Mme CORDELETTE-
Mme VATIN-TERNAT- M. PROISY- M. LEROY- M. DETOURNE

Pouvoirs : Mme LAVALLARD à Mme LEFEBVRE

M. DEVAULX à M. GUEGUEN

Mme HÉLIN à Mme FELBACQ

M. CREPIN à M. FAREZ

Absents excusés : Mme CREPIN Dominique, Mme LAVALLARD Sylvie, M. DEVAULX Laurent,
Mme HÉLIN Corinne.

Secrétaire de séance : Madame Delphine SEZILLE a été élue secrétaire

Adoption du Procès-verbal du 15/12/2023

DELIBERATIONS

↳ Subventions aux associations 2024

Dans le cadre du budget 2024 et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil donne son accord pour maintenir le montant des subventions aux associations.

↳ Tableau des effectifs à compter du 1^{er} mars 2024

Considérant le besoin de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (14.5/35^{ème}) dans le cadre de l'entretien des locaux (mairie-complexe Jean Racine-Salle Victor Hugo) à compter du 1^{er} mars 2024, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'Adjoint Technique territorial à temps non complet (14.5/35^{ème}) et de supprimer un poste d'Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe non pourvu.

↳ Délibération instituant une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat forfaitaire au bénéfice de certains agents

Considérant qu'il y a la possibilité de verser une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire en vue de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics territoriaux ayant perçu une rémunération annuelle brute inférieure ou égale à 39 000€ sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer le montant forfaitaire de la prime dans le respect du barème et des montants plafonds fixés par le décret du 31 octobre 2023 susvisés, considérant qu'il appartient également au Conseil Municipal de déterminer les modalités de versement de cette prime, en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents publics de la commune de VIRY-NOUREUIL. Les montants définis pour les agents de la collectivité sont identiques aux montants maximums de la prime fixé par le décret n°2023-1006. La prime de pouvoir d'achat est versée aux seuls agents publics éligibles qu'elle emploie et rémunère au 30 juin 2023. Cette prime de pouvoir d'achat est versée une seule fois avant le 30 juin 2024. Le montant de la prime est proratisé selon la quotité de temps de travail et la durée d'emploi de l'agent. Cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire est versée aux fonctionnaires territoriaux ainsi qu'aux agents contractuels de droit public de la commune de VIRY-NOUREUIL qui remplissent les conditions cumulatives d'éligibilité suivantes : avoir été nommés ou recrutés par la collectivité territoriale à une date d'effet antérieure au 1^{er} janvier 2023, être employés et rémunérés par un employeur territorial à la date du 30 juin 2023, avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période de référence courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. Sont exclus du bénéfice de cette prime : les agents contractuels de droit privé, les vacataires, les apprentis, les stagiaires gratifiés, les personnels éligibles à la prime de partage de la valeur prévue au I de l'article 1^{er} de la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022. Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

↳ Rénovation EP- P12 et P13 accidenté

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'il envisage d'effectuer les travaux suivants, dans le cadre des compétences transférées à l'USEDA : Rénovation EP – P12 et P13 accidenté. Le coût global de l'opération, calculé aux conditions économiques en vigueur à ce jour, ressort à 4 336.11 € HT. En application des conditions financières de l'USEDA, le montant de la contribution s'élève à 4 336.11 € HT, et se répartit comme suit :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT DES TRAVAUX	USEDA	COMMUNE
Eclairage Public Matériel	4 336.11 €	0 €	4 336.11 €
	4 336.11 €	0 €	4 336.11 €

La contribution sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics, conformément au marché public de travaux de l'USEDA en cours. Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité, d'inscrire cette opération sur son budget de l'année en cours ou suivante, s'engage à verser à l'USEDA, à l'issue des travaux, la contribution financière détaillée ci-dessus, actualisée conformément au marché de l'USEDA et des travaux réalisés. En cas d'abandon du projet approuvé par la collectivité, les frais d'étude engagés seront remboursés à l'USEDA.